

Orléans, le 8 avril 2016

Guide pratique

2016

www.eau-loire-bretagne.fr

Activités économiques concurrentielles
Adaptation des aides des agences de l'eau



Aides de l'agence de l'eau aux activités économiques concurrentielles, un nouveau guide en ligne

Le dispositif d'aide des agences de l'eau aux activités économiques concurrentielles est encadré par un ensemble de règles définies à l'échelle européenne. Le nouvel encadrement européen des aides d'État en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014 a conduit les agences à modifier leurs modalités d'aide.

Mon activité est-elle concurrentielle ? Quel régime d'aide des agences de l'eau pour mon secteur d'activité ? À quelle aide puis-je prétendre ?

Le guide mis en ligne par l'agence de l'eau Loire-Bretagne répond à ces questions qui intéressent toutes les industries, mais aussi les fournisseurs de gaz et électricité, les abattoirs municipaux, les professionnels du tourisme (hôtel, camping, restauration), les activités de loisirs, la pêche et l'aquaculture, ou encore les ports.

Le guide est disponible en ligne sur le site de l'agence de l'eau :

http://www.eau-loire-bretagne.fr/entreprises/guides_et_etudes

L'agence de l'eau Loire-Bretagne et son comité de bassin

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il intéresse 8 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et 12,7 millions d'habitants.

Présidé par Joël Pélicot, le comité de bassin compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'État.

Contact presse :

Paule OPÉRIOL & Véronique VASSEUR - 02 38 51 73 11

paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr - veronique.vasseur@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr

